



Juin 2022
NUMÉRO 23

Carling infos



VIE DES ASSOCIATIONS

Le programme de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en 2022



D'UN SEUL COUP D'ŒIL

En solidarité avec
l'Ukraine



BIEN DANS MA VILLE

Nettoyage de
printemps : le CMJ
donne l'exemple

Le mois de mai signe la reprise du jardinage, de la plantation des fleurs à l'exemple du CMJ devant le centre socioculturel, de la tonte des gazons (attention à respecter les horaires dans le respect du voisinage).

Je tiens à saluer la forte mobilisation des Carlingeois pour le malheureux peuple ukrainien qui subit une guerre meurtrière comme nous n'en n'avions plus vu sur le sol européen depuis 80 ans. Nous prions pour qu'une solution pacifique soit trouvée rapidement avant que cette guerre ne s'étende aux pays voisins.

Après deux années de COVID, c'est également le moment de reprendre les activités culturelles et sportives pour les jeunes, les adultes et les seniors. Dans ce bulletin vous avez un aperçu des actions scolaires : sensibilisation au handicap, découverte de la nature et de la culture. Les associations quant à elles reprennent leur rythme de croisière et mobilisent leurs adhérents pour offrir des sorties aux Carlingeois, : brocantes, spectacles de fin d'année, soirées dansantes, soirée musicale avec la Fête de la musique. Sans oublier le centre de loisirs qui offrira 6 semaines d'activités à nos enfants.

Profitez pleinement de cet été à Carling.
Bonnes vacances à tous.



Gaston Adier
Votre maire

NOUVEAUTÉ

TéléAlerte

Afin de pouvoir rapidement informer la population pour tout incident grave comme un incident industriel, une alerte météo tempête ou autre, notre commune s'est dotée d'une TéléAlerte. Nous pouvons vous informer en quelques minutes sur toute situation d'urgence. Il est ainsi possible de lancer un message à destination de toute ou partie de la population en fonction de la localisation et de la nature de l'événement. Tout administré de la commune répertorié dans les pages blanches de l'annuaire pourra être joint par ce système d'information. Les administrés qui ne sont pas dans l'annuaire mais souhaitent bénéficier de la TéléAlerte, peuvent s'inscrire en mairie. Le formulaire peut être retiré en mairie ou sur le site de la commune : mairiedecarling.com.



En plus du site internet, la commune de Carling a opté pour la mise en place d'un panneau virtuel permettant à tout détenteur d'un smartphone ou d'une tablette d'être informé en direct lors de toutes nouvelles communications de la mairie. C'est facile, il suffit de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket pour être alerté et informé de l'actualité concernant la commune.



COLLECTE

Solidarité Ukraine

La Fédération des maires de Moselle a organisé une collecte dans tout le département.



La mairie a récolté les dons des Carlingeois :

- Vêtements chauds pour enfants et pour adultes : doudounes, polaires, etc.
- Couvertures et sacs de couchage chauds.
- Produits d'hygiène : gels douches/shampoings, couches pour bébé, serviettes hygiéniques, dentifrice, etc.
- Denrées alimentaires non périssables et non ouvertes : conserves, pâtes, riz, fruits secs, etc.

Les agents de la mairie ont trié et rangé une quantité incroyable de denrées dans 236 cartons étiquetés qui ont été acheminés grâce à un camion mis à disposition par la société de transports Fetter vers Metz où ils ont été pris en charge et envoyés vers la Pologne.

Les infirmières de la région ont ensuite pris le relais et, dans un grand élan de solidarité ont collecté médicaments, pansements, lunettes, etc...

L'Association des Secouristes SFCBHC de l'Hôpital-Carling



Après la démarche au niveau des communes de Carling et L'Hôpital, l'Association a eu la gestion de l'ensemble de la communauté des communes de Saint-Avold Synergie pour la réception, le tri et l'acheminement des dons. Mission qui représente 27 bénévoles sur 3 jours avec une amplitude horaire de 36 heures et 15 tonnes de matériel récoltées. Pour cette action, la Croix Blanche a eu le soutien des communes et des communautés des communes.

Rencontre et ateliers autour du monde du handisport



Lors de la semaine olympique et paralympique qui s'est tenue du 24 au 29 janvier, toutes les classes de l'école élémentaire ont pu participer à une journée de sensibilisation au monde du handisport. Elle s'est tenue le 27 janvier 2022 grâce à l'intervention du club « Les Lions » de Saint-Avold. Les élèves ont été initiés au basket fauteuil, au torball (balle sonore que les deux équipes, yeux bandés, se lancent et doivent arrêter en se penchant devant leur but), à la boccia (similaire à la pétanque avec des boules molles) et à la fléchette pendulaire. La bienveillance des membres du club mais aussi leur implication, ont été appréciées par les élèves. Ces derniers ont découvert le monde du handisport et se rendre compte que les valeurs du sport

sont partagées de la même façon que l'on soit porteur de handicap ou non.

En parallèle, le 28 février, les élèves de classe de CM1/CM2 de Mme Bonjour ont participé à une conférence avec deux athlètes handisport : Alan Papirer pongiste au club de Moulins-Les-Metz en préparation en vue d'une sélection aux Jeux Olympiques de 2024 et Julien Fleutot entraîneur des Red Dragons de Metz, club de basket fauteuil. Les deux sportifs ont pu répondre aux questions des élèves de Carling et de L'Hôpital sur leur mode de vie, leurs exploits et préparations sportives respectives. La conférence s'est terminée sur une démonstration de tennis de table avec une élève et Alan Papirer.



Séjour Nature à Vigy



La classe des GS de Mme Macouin a passé deux jours en pleine nature à Vigy les 5 et 6 mai 2022. Les élèves ont pu découvrir les habitants de la mare, les traces et indices des animaux de la forêt, partir à la recherche des insectes des prairies et s'initier au poney pendant ces deux journées riches d'enseignements et de découvertes. Le soleil, le cadre verdoyant, la bonne humeur de tous les participants ont fait de ce séjour une réussite. Ce projet fédérateur pour la classe aura certainement rempli les yeux des élèves de mille souvenirs.

Carnaval à l'école

Les élèves de l'école Pierre Ernst ont célébré Carnaval le mardi 1^{er} mars en revêtant leurs plus beaux costumes. Friandises, confettis, couleurs et bonne humeur étaient de la partie !



ECOLE MATERNELLE MOSELLY

Sortie culturelle à Metz

La classe de moyenne et grande section de Mme Choppin, de l'école maternelle Moselly, ont réalisé une sortie culturelle à Metz. Le matin, ils ont visité le Centre Pompidou et participé à un atelier de construction. L'après-midi, ils sont allés en ville sur les traces du Graouilly pour découvrir sa légende. Une belle journée, riche en découvertes.



Toutes nos félicitations

À Monsieur Christmann Charles pour ses 92 ans, à Madame Carl Mauricette pour ses 92 ans, à Madame Monnier Armandine pour ses 96 ans, à Madame Schmitt Germaine pour ses 90 ans, à Madame Tredemy Marie pour ses 94 ans, à Madame Föll Jacqueline pour ses 90 ans, à Madame Eisele Maria pour ses 93 ans, à Madame Bellion Elisabeth pour ses 94 ans, à Madame Collet Elisabeth pour ses 97 ans, à Monsieur Andrès

François pour ses 91 ans, à Madame Stadtfeld Cécile pour ses 91 ans, à Monsieur Braun Jean-Marie pour ses 90 ans, à Madame Adier Anne pour ses 96 ans, à Madame Balta Waltraut pour ses 96 ans, à Madame Kirchmann Jeanne pour ses 90 ans, à Madame Esse Lorette pour ses 90 ans, à Monsieur Wagner Robert pour ses 94 ans, à Madame Mery Jeanne pour ses 94 ans.

À Monsieur et Madame Fournies Jean pour leurs 50 ans de mariage.
 À Monsieur et Madame Gervasoni Michel pour leurs 50 ans de mariage.
 À Monsieur et Madame Sacchet Francesco pour leurs 50 ans de mariage.
 À Monsieur et Madame Volpe Berardino pour leurs 50 ans de mariage.
 À Monsieur et Madame Zampa Robert pour leurs 50 ans de mariage.
 À Monsieur et Madame Kutluata Ismail pour leurs 50 ans de mariage.
 À Monsieur et Madame Schwartz Joseph pour leurs 50 ans de mariage.



À Monsieur et Madame Albert Jean pour leurs 50 ans de mariage.

À Monsieur et Madame Applincourt René pour leurs 50 ans de mariage.



Le dispositif de veille et d'alerte canicule

La Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, confie aux maires la charge de recenser, à titre préventif, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement des plans d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Un formulaire de demande est disponible en mairie ou sur le site de la commune (mairiedecarling.com) pour toute personne désirant s'inscrire sur le Registre Nominatif de la commune.

La demande d'inscription peut être réalisée par la personne concernée, son représentant légal ou un tiers (parents, voisins, médecin traitant, etc...). Le système d'inscription sur le registre est déclaratif. La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative. La mairie se tient à la disposition de toute personne souhaitant plus de renseignements.



Quelques mesures préventives en cas de canicule

Face à une canicule, rappelons quelques mesures préventives :

- Protégez-vous de la chaleur et évitez de sortir durant les heures de grosse chaleur,
- Fermez les volets,
- Ventilez votre appartement à l'aide de ventilateurs,
- Rafraîchissez-vous à l'aide de brumisateurs ou en vous passant les bras et le visage sous l'eau froide,
- N'oubliez pas de boire,
- Continuez à manger.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à téléphoner en mairie au 03 87 93 21 11.

Prévention contre les cambriolages



Dans le cadre de la lutte permanente en matière de cambriolages, la gendarmerie de Creutzwald a procédé à une opération d'information le 25 février dernier. Avec les élus de la commune et les membres de la participation citoyenne, ils ont rendu visite aux Carlingeois en porte-à-porte et distribué des flyers d'information que vous pouvez consulter sur le site de la commune.

Un rond-point aux couleurs de Pâques



Les enfants du périscolaire, encadrés par les animatrices Désirée et Marine, ont réalisé des décorations de Pâques qu'ils ont ensuite fièrement exposées sur le rond-point devant l'école.

Le CMJ organise la chasse aux oeufs

Ils étaient nombreux, parents et enfants, à participer à la chasse aux œufs organisée par les jeunes du CMJ et les membres de la commission Environnement et Sécurité sous la houlette des adjointes Marielle Nicolas et Gabrielle Pilard. Parmi les 1 500 œufs cachés par le lapin de Pâques, un œuf spécial a été offert aux participants qui trouvaient des œufs marqués des lettres formant « Joyeuses Pâques ».



Le CMJ donne l'exemple

L'équipe des nettoyeurs de printemps, composée des jeunes du conseil municipal, encadrés par les adjointes Marielle Nicolas et Gabrielle Pilard, et des membres du conseil municipal ont montré l'exemple afin que les espaces verts retrouvent un air de propreté. Munis de gants, gilets et sacs poubelles, ils ont débarrassé le city stade des résidus (verres, papiers, cartons, canettes, bouteilles etc...) laissés par des individus peu respectueux de l'environnement.

Pour le conseil municipal des jeunes nouvellement élu, cette action a également été une leçon de civisme. Les jeunes étaient très étonnés de voir qu'un beau cadre pouvait subir autant de pollution.

Espérons que les pollueurs tiendront compte des efforts des



jeunes et que cette opération portera ses fruits pour que nos courageux bénévoles soient ainsi récompensés de leurs efforts.

Les jeunes du CMJ font du jardinage



La commission Environnement et Solidarité de Marielle Nicolas, supervisée par Monsieur Kaspar, horticulteur, a effectué les plantations des fleurs d'été devant la résidence Les Lys d'Or.



Franc succès pour Une Rose Un Espoir



L'association Une Rose Un Espoir secteur de Carling L'Hôpital a rencontré un franc succès pour sa 10^e édition, les 30 avril et 1^{er} mai. Remerciements particuliers aux motards, passagers et bénévoles présents durant tout le week-end ainsi qu'aux communes, aux nombreux mécènes et donateurs pour leur soutien.

L'opération du week-end sur le secteur de Carling-L'Hôpital a permis de reverser 28 600€ à la Ligue contre le cancer. Rendez-vous l'année prochaine !

À NOTER

2^e Fête de la Bière

L'association Les By Cœur organise sa 2^e Fête de la Bière samedi 1^{er} octobre 2022 à la salle des fêtes de Carling.

Plus d'informations prochainement sur Facebook Association les By-Coeur.



FOOTBALL CLUB

Création d'une équipe féminine U18

Créée en janvier, l'équipe féminine U18 évolue en inter district excellence groupe A. Les entraînements ont lieu tous les mardis et jeudis à 18 h 30 sous la houlette de Sébastien Lamorlette.

À noter que le club recrute des filles de tous âges pour la saison 2022/2023.

AGENDA

Marche et vide-grenier

Le Football Club de Carling organise une marche (10 et 18 kms) le 19 juin et le traditionnel vide-grenier le 26 juin.



RYTHM AND GYM

De nouveaux diplômés

Une trentaine de gymnastes loisirs et pré-compétition ont présenté des enchaînements pour valider leur diplôme. Les gymnastes de compétition du club ont proposé ce même jour des démonstrations pour le plus grand plaisir du public présent.



LES SECOURISTES DE LA CROIX BLANCHE DE L'HÔPITAL CARLING

Brocante le 3 juillet

Les secouristes de la Croix Blanche de L'Hôpital Carling organisent une brocante d'été le 3 juillet au gymnase Charles Krier à L'Hôpital (Puits II).

La programme de la rentrée

Le 30 juin 2022 marquera la fin de l'année sportive des Panthères Noires. La nouvelle saison démarrera le lundi 12 septembre 2022. Parmi les rendez-vous espérés pour la nouvelle saison : la traditionnelle distribution de brioches de l'amitié en octobre et un peu plus tard le Téléthon.

Le programme de la rentrée :

- Une conférence sur le thé et ses bienfaits le 10 octobre à 19 h 30 au centre socioculturel.
- L'assemblée générale le 30 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle des fêtes.

RAPPEL

Les horaires des cours

GYM :

- le lundi de 18 h à 19 h (cardio, renforcement musculaire, Pilates)
- le mercredi de 17 h à 18 h : gym éveil enfants pour les enfants de 3 à 6 ans ; de 18 h à 19 h et de 19 h 15 à 20 h 15 : gym douce (step/latino fitness / Swissball).

QI GONG :

le lundi soir de 19 h 15 à 20 h 30 et le mardi matin de 9 h 30 à 10 h 45.

**Inscriptions avant la séance avec certificat médical obligatoire.
Renseignements complémentaires auprès de la présidente Christiane Rozsypal au 06 27 86 41 66.**



Le programme de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en 2022

Deux semaines d'accueil ont déjà eu lieu cette année, du 14 au 18 février et du 11 au 14 avril. 25 enfants ont été accueillis en février et 32 en avril, encadrés par Alexandre, Anne, Joseph, Matthieu et Virginie, sous la direction de Maryse Bier. Des activités manuelles, des grands jeux ainsi que des ateliers cuisine ont été réalisés selon les thèmes. Chaque semaine s'est conclue par une sortie au cinéma en février et à la ferme pédagogique de Dedeling en avril.

Les prochaines sessions auront lieu cet été, du 11 au 29 juillet et du 8 au 26 août. Les activités proposées seront établies par l'équipe pédagogique selon les

thèmes de chaque semaine d'accueil.

Voici les sorties prévues :

- Du 11 au 15 juillet : Walygator.
- Du 18 au 22 juillet : Pokeyland.
- Du 25 au 29 juillet : Château de Preisch.
- Du 8 au 12 août : Rucher de Montoy-Flanville / Carrière Barrois.
- Du 16 au 19 août : Sydeme Morsbach / Musée de la Mine.
- Du 22 au 26 août : Zoo de Sarrebruck / Piscine de Saint-Avold.

Les inscriptions se font en mairie. Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la commune www.carling.fr ou disponibles en mairie.



Brûlage de déchets verts et d'autres produits végétaux

Plusieurs bonnes raisons de ne pas les brûler

1. Il est nécessaire de préserver la qualité de l'air et le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes,
2. Les déchets verts doivent être éliminés par valorisation, notamment collecte en déchèterie, compostage paillage, etc.
3. Mal contrôlé, il peut provoquer des incendies graves.
4. Le brûlage de déchets verts peut très vite être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

Activité courante et à première vue anodine, le brûlage des déchets verts à l'air libre génère nombre de nuisances et dangers : fumées, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et troubles de voisinage... C'est pourquoi il est encadré par un arrêté préfectoral (arrêté DDT / SABE / NPN-n°48 en date du 22 juillet 2016).

Qu'est-ce que les déchets verts ?

Il s'agit :

- Des déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage, d'élagages ;
- des déchets biodégradables de jardins et de parcs municipaux ;
- des déchets biodégradables émanant des entreprises d'espaces verts, paysagistes, des exploitants forestiers et agricoles.

Comment cette pratique peut être toxique pour la santé et néfaste pour l'environnement ?

Le brûlage des végétaux à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, de particules telles que les hydrocarbures Aromatiques Polycycliques et de gaz tel que le benzène.

La combustion de la biomasse peut représenter localement et, selon la saison, une source prépondérante de pollution. L'exposition chronique aux particules, même à des concentrations modérées a un impact sanitaire y compris hors des épisodes de pollution.

Le brûlage des déchets verts émet quantité de résidus (imbrûlés) et, d'autant plus, si les végétaux sont humides. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée...), la dynamique thermique de l'air (l'air froid, plus dense reste près du sol), la combinaison de

différents combustibles sont des facteurs aggravants de nuisances de ces feux.

Comment réutiliser et valoriser ses déchets verts ?

Des solutions fertiles et respectueuses de l'environnement existent comme :

- le broyage et paillage, pratique très simple et idéale pour les jardins et potagers ;
- la valorisation énergétique par méthanisation ou par production de plaquettes combustibles...
- la gestion collective : en Moselle, 73 déchèteries peuvent accueillir ces déchets où ils seront valorisés ;
- le compostage domestique : déchets de jardin mais aussi de maison (épluchures...) permettent la valorisation sous forme de compost ou d'amendements pour vos plantes.

Ce qui est interdit

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le feu en forêt et à moins de 200 mètres des forêts est également interdit au public.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier par application de l'article 131-13 du Code pénal.

Ce qui est permis

Quand il n'existe pas de solution de valorisation, à la marge et sous certaines conditions, les brûlages suivants sont possibles pour :

- les exploitants agricoles (cas limitatifs liés à l'entretien ou renouvellement des arbres fruitiers, vignes, élagages des haies) ;
- les propriétaires forestiers (brûlage des rémanents forestiers).

Ces brûlages sont autorisés sous réserve du respect des réglementations en vigueur (Code forestier, Code rural, règlement lié à la politique agricole commune...) et des conditions de brûlage énoncées dans l'arrêté préfectoral (arrêté DDT / NPN-n°48 en date du 22 juillet 2016).

Certaines pratiques culturelles et festives sont permises après autorisation du Maire (feux de Saint-Jean, feux de camp...)

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Article 1 : Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que microphones, postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues,
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice et de tous engins, objets, dispositifs, jouets bruyants.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la fête de la musique, la fête locale, la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'an.

Article 2 : Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles horticoles, ...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 h et 8 h et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa premier.

Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,**
- **les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Article 4 : En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'ils soient, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudices des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 5 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ou par le port de chaussures à semelle dure.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 7 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Fête de la musique

Mardi 21 juin 2022 à partir de 18 h 30

Au centre ville sur 5 podiums

La municipalité de Carling, et plus particulièrement l'Office municipal et la commission Culture, Sports, activités sociales et de la Jeunesse, vous invitent avec les associations, MJC, Tennis club, Football club, société Carnavalesque, Handball club, By'cœur, Line Dance Cie, pompiers et les secouristes de la Croix Blanche.

L'ensemble des points d'animations ainsi que les restaurants et les cafetiers proposeront des repas spécifiques afin de vous surprendre. Les festivités démarreront à 18 h 30 par un défilé en musique avant de céder la place aux orchestres, notamment DJ Seb, Why Not, Burning Amps, Carmen Sarah et Lucas, un groupe de guitaristes Flamenco et bien d'autres qui assureront l'animation musicale tout au long de la soirée.

AF Animation mettra en place un château gonflable pour accueillir les plus petits. Des mascottes accompagneront les enfants et une maquilleuse sera présente.

Venez nombreux !



Fête nationale

Samedi 16 juillet 2022 à partir de 18 h 30

Dans la cour de l'école primaire



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous invite

à un bal populaire, animé par DJK Animation suivi du traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.

Buvette et restauration sur place.

Venez nombreux !